

CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

GESTION DES COMPTES BANCAIRES

Le 13 juin 2008, à 20h30 heures, l'assemblée générale de l'association s'est réuni au siège social sous la présidence de M. HUGUET

L'assemblée générale donne pouvoir à :

M. CHANUT (Trésorier) et M. HUGUET (Président)

-pour gérer les comptes bancaires détenus par l'association.

-pour faire toutes les opérations concernant le fonctionnement du compte de chèques, notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de l'association sus-dénommée.

M. CHANUT et M. HUGUET pourront agir séparément, mais pour la bonne marche de l'association, toutes ces opérations seront assurées par M. CHANUT, en sa qualité de trésorier. M. HUGUET n'utilisera son pouvoir de signature de documents bancaires qu'en cas d'absence prolongée du trésorier qui pourrait nuire au fonctionnement de l'association.

Les relevés de compte seront envoyés au domicile de chaque personne désignée ci-dessus

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de notre part. Il sera obligatoirement renouvelé de notre chef, au cas où un changement interviendrait au sein de l'association.

Pour copie certifiée conforme

A Marly, le 13 juin 2008

7 allée des noisetiers 95670 MARLY LA VILLE
www.cisfm.com contact@cis.asso.fr

Membre de la fédération photographique de France - Agrée Jeunesse et sport

Membre de la fédération départemental maison des jeunes et de la culture

SIRET N° 448 604 587 0056